

L'investissement public comme levier de développement régional et de souveraineté économique au Maroc

Public investment as a lever for regional development and economic sovereignty in Morocco

OUBAKKALA Walid

Doctorant

Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales-Souissi
Université Mohammed V de Rabat, Maroc
LARMODAD

ECHAOUI Abdellah

Professeur de l'Enseignement Supérieur
FSJES, Souissi
Université Mohammed V de Rabat, Maroc
LARMODAD

Date de soumission : 30/04/2026

Date d'acceptation : 10/06/2026

Pour citer cet article :

OUBAKKALA. W. & ECHAOUI. A. (2026) « L'investissement public comme levier de développement régional et de souveraineté économique au Maroc », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 7 : Numéro 6 » pp : 267- 289.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



Résumé

Cet article analyse l'investissement public comme levier de développement régional et de souveraineté économique au Maroc à travers une approche d'évaluation institutionnelle. Il part du constat que l'efficacité de l'investissement public ne dépend pas uniquement du volume des ressources mobilisées, mais aussi de la qualité de la planification, de la territorialisation, de la coordination interinstitutionnelle, de l'exécution et du suivi-évaluation. L'étude s'appuie sur une analyse qualitative des politiques publiques, des cadres juridiques, des stratégies nationales, des documents budgétaires et des rapports institutionnels. Elle montre que, malgré l'importance des investissements engagés dans les infrastructures, l'eau, l'énergie, l'industrie, l'agriculture, la santé, le numérique et la logistique, plusieurs limites persistent : centralisation décisionnelle, fragmentation des acteurs, faiblesse des capacités régionales et insuffisance des mécanismes d'évaluation d'impact. L'article recommande une gouvernance territorialisée, coordonnée et orientée vers les résultats afin de renforcer l'impact régional et la résilience économique nationale, dans une perspective durable, inclusive, stratégique et institutionnellement cohérente.

Mots clés : Investissement public ; développement régional ; souveraineté économique ; gouvernance institutionnelle ; évaluation institutionnelle.

Abstract

This article analyzes public investment as a lever for regional development and economic sovereignty in Morocco through an institutional evaluation approach. It is based on the observation that the efficiency of public investment depends not only on the volume of resources mobilized, but also on the quality of planning, territorialization, inter-institutional coordination, execution, and monitoring and evaluation. The study relies on a qualitative analysis of public policies, legal frameworks, national strategies, budgetary documents, and institutional reports. It shows that, despite the significance of the investments committed to infrastructure, water, energy, industry, agriculture, health, digital technology, and logistics, several limitations persist: centralized decision-making, fragmentation of actors, weak regional capacities, and inadequate impact evaluation mechanisms. The article recommends a territorialized, coordinated, and results-oriented governance in order to strengthen regional impact and national economic resilience, within a sustainable, inclusive, strategic, and institutionally coherent perspective.

Keywords: Public investment; regional development; economic sovereignty; institutional governance; institutional evaluation.

Introduction

L'investissement public occupe une place déterminante dans la trajectoire économique et institutionnelle du Maroc. Depuis plusieurs décennies, il constitue un instrument central de modernisation des infrastructures, d'accompagnement des politiques sectorielles et de renforcement de l'attractivité du territoire national. À travers les grands projets de transport, d'énergie, d'eau, d'agriculture, d'industrie, de santé et de logistique, l'État a fait de l'investissement public un levier majeur de transformation productive et d'aménagement territorial. Toutefois, dans un contexte marqué par la rareté des ressources, les pressions budgétaires et les exigences de performance publique, la question ne porte plus seulement sur le volume des investissements engagés, mais sur leur capacité réelle à produire des effets durables sur les territoires.

Parallèlement, la régionalisation avancée a profondément renouvelé les termes du développement régional au Maroc. En reconnaissant aux régions un rôle stratégique dans la planification et la conduite du développement économique et social, ce processus institutionnel vise à rapprocher la décision publique des besoins territoriaux. Néanmoins, les disparités régionales, la concentration des infrastructures, l'inégale capacité d'action des collectivités territoriales et la dépendance persistante à l'égard de l'État central montrent que la territorialisation de l'investissement public demeure un chantier inachevé. Dès lors, l'enjeu principal consiste à comprendre dans quelle mesure l'investissement public peut devenir un véritable instrument de rééquilibrage territorial, au lieu de reproduire ou d'accentuer les écarts entre régions.

Dans le même temps, l'émergence de la souveraineté économique comme priorité stratégique donne une nouvelle profondeur à l'analyse de l'investissement public. Les crises récentes ont révélé l'importance de maîtriser les infrastructures critiques, de sécuriser les chaînes d'approvisionnement et de renforcer les capacités nationales dans les secteurs essentiels tels que l'eau, l'énergie, l'alimentation, l'industrie, la santé, le numérique et la logistique.

L'examen de la littérature existante sur l'économie marocaine révèle un gap théorique et empirique important que cet article se propose de combler. En effet, si l'investissement public au Maroc a fait l'objet de nombreuses analyses empiriques, celles-ci se cantonnent majoritairement à une approche macroéconomique globale mesurant l'impact des dépenses d'équipement sur la croissance nationale (notamment via des modélisations économétriques standard). À l'inverse, les travaux dédiés au développement territorial se focalisent sur la décentralisation administrative sans intégrer les impératifs macro-stratégiques récents.

La valeur ajoutée scientifique de cet article réside dans le dépassement de ce cloisonnement analytique. En adoptant une grille d'évaluation institutionnelle, cette étude innove en articulant, au sein d'un même cadre conceptuel, la performance de l'investissement public, l'exigence d'équité territoriale induite par la régionalisation avancée, et les impératifs de souveraineté économique (hydrique, énergétique, industrielle). L'intérêt est de démontrer que la résilience stratégique de l'État central ne peut faire l'économie d'une gouvernance territorialisée et d'une coordination interinstitutionnelle fine.

La problématique centrale de cet article peut ainsi être formulée comme suit : dans quelle mesure le cadre institutionnel marocain permet-il de transformer l'investissement public en un levier efficace de développement régional et de souveraineté économique ? Cette problématique conduit à interroger la cohérence de la planification, la qualité de la coordination entre acteurs, la capacité d'exécution des institutions, ainsi que l'existence de mécanismes de suivi, d'évaluation et de redevabilité.

L'hypothèse principale défendue dans cet article est que l'investissement public ne produit pleinement ses effets que lorsqu'il s'inscrit dans un cadre institutionnel cohérent, territorialisé, coordonné et orienté vers l'impact. L'objectif est donc d'analyser les conditions institutionnelles qui permettent à l'investissement public de contribuer simultanément au développement régional et à la consolidation de la souveraineté économique du Maroc. Pour ce faire, l'article adopte une méthodologie qualitative d'évaluation institutionnelle, fondée sur l'analyse des politiques publiques, des textes juridiques, des documents budgétaires, des stratégies nationales, des rapports institutionnels et des mécanismes de gouvernance. Après cette introduction, l'article présente le cadre théorique et conceptuel, examine le contexte institutionnel marocain, expose la méthodologie d'évaluation, analyse l'investissement public comme levier territorial et stratégique, puis discute les limites institutionnelles avant de formuler des recommandations orientées vers une gouvernance plus performante de l'investissement public.

1. Revue de littérature

L'investissement public occupe une place centrale dans les débats relatifs à la croissance économique, au développement territorial et à la transformation structurelle des économies. Dans la littérature économique, les travaux inspirés notamment par Aschauer et Barro considèrent les infrastructures publiques comme une forme de capital productif capable d'améliorer directement la production, d'accroître la productivité du capital privé et de soutenir la dynamique de croissance à long terme. Cette approche s'inscrit dans la logique de

la croissance endogène, selon laquelle l'intervention publique, lorsqu'elle est orientée vers des investissements structurants, peut générer des externalités positives pour l'ensemble de l'économie. Les infrastructures de transport, d'énergie, de télécommunications, d'eau ou encore de logistique réduisent les coûts de transaction, facilitent la circulation des biens et des personnes, améliorent l'accès aux marchés et créent un environnement plus favorable à l'investissement privé. Ainsi, l'investissement public ne se limite pas à une dépense budgétaire ; il constitue un instrument de transformation économique lorsqu'il est conçu comme un levier de productivité et de compétitivité.

Toutefois, la littérature montre également que les effets de l'investissement public sur la croissance ne sont ni automatiques ni homogènes. Plusieurs études menées dans des pays africains, notamment en Afrique du Sud et au Cameroun, soulignent que les investissements réalisés dans les secteurs du transport, de l'énergie et des télécommunications peuvent stimuler la croissance et encourager l'investissement privé, mais que leurs effets varient selon les secteurs, les territoires et les conditions institutionnelles. Dans certains cas, l'investissement public agit comme un complément à l'investissement privé ; dans d'autres, il peut produire des effets d'éviction, notamment lorsque les ressources publiques sont mal orientées, lorsque la dette augmente sans gain productif réel ou lorsque les projets ne répondent pas aux besoins économiques prioritaires. Cette ambivalence est également observée dans le cas marocain. Certaines analyses concluent à un effet limité, voire négatif, de l'investissement public sur la croissance à long terme, tandis que d'autres mettent en évidence un impact positif lorsque l'investissement est porté par des partenariats public-privé dans des infrastructures stratégiques telles que le transport, l'énergie, l'eau ou les télécommunications. Ces divergences invitent donc à dépasser une lecture strictement quantitative de l'investissement public pour interroger la qualité de la gouvernance, la composition des dépenses, la pertinence des choix sectoriels et l'efficacité de l'allocation des ressources.

À l'échelle territoriale, l'investissement public est généralement présenté comme un outil de réduction des disparités régionales. En améliorant les infrastructures, il peut renforcer l'intégration des territoires, faciliter l'accès aux services de base, soutenir l'attractivité des régions et favoriser une meilleure répartition des activités économiques. Cependant, les travaux consacrés au développement régional insistent sur l'existence d'effets spatiaux complexes. Les infrastructures peuvent contribuer à la convergence entre régions, mais elles peuvent aussi renforcer les phénomènes d'agglomération et de polarisation lorsqu'elles bénéficient principalement aux territoires déjà les mieux dotés. Autrement dit,

L'investissement public peut réduire les inégalités régionales s'il est orienté vers les territoires en retard de développement, mais il peut aussi les accentuer lorsque les projets se concentrent dans les pôles économiques les plus dynamiques. La structure des réseaux, la nature des infrastructures, la capacité des territoires à capter les retombées économiques et la qualité de la gouvernance locale jouent donc un rôle déterminant dans l'impact réel de l'investissement public.

Dans ce sens, la gouvernance régionale apparaît comme une dimension essentielle de l'efficacité de l'investissement public. Les travaux sur les politiques territoriales montrent que l'impact d'un projet public dépend non seulement de son coût ou de sa taille, mais aussi de la manière dont il est planifié, coordonné, exécuté et évalué. La qualité des institutions locales, la clarté des compétences, la capacité administrative des collectivités territoriales, la coordination entre les différents niveaux de décision et la participation des acteurs locaux influencent fortement les résultats obtenus. Au Maroc, la régionalisation avancée a renforcé le rôle des collectivités territoriales et a donné aux régions une place plus importante dans le développement économique. Néanmoins, plusieurs analyses soulignent que l'investissement public reste encore largement concentré dans certaines zones, tandis que la capacité d'investissement des collectivités dépend fortement des transferts de l'État et de leur autonomie financière. Cette situation révèle un paradoxe : les régions sont appelées à devenir des acteurs stratégiques du développement, mais elles ne disposent pas toujours des ressources, des compétences ou des marges de décision nécessaires pour orienter pleinement l'investissement public vers les priorités territoriales.

Par ailleurs, la littérature récente établit un lien croissant entre investissement public et souveraineté économique. Cette notion, longtemps associée à l'autonomie de décision de l'État, est aujourd'hui réinterprétée à la lumière des crises récentes, des tensions géopolitiques, des ruptures des chaînes d'approvisionnement, de la transition énergétique et des vulnérabilités alimentaires, sanitaires et numériques. La souveraineté économique renvoie ainsi à la capacité d'un pays à sécuriser ses chaînes de valeur, à maîtriser ses infrastructures critiques et à produire ou protéger les biens et services considérés comme stratégiques. Dans cette perspective, l'investissement public devient un outil de résilience nationale. Il permet de renforcer les infrastructures énergétiques, logistiques, industrielles et numériques, de réduire certaines dépendances extérieures et de consolider les capacités productives internes. Les débats autour de l'« autonomie stratégique ouverte » ou du « self-reliance » montrent que les priorités économiques se déplacent progressivement d'une logique centrée uniquement sur

l'efficacité et l'ouverture vers une logique intégrant davantage la sécurité, la résilience et la protection des actifs stratégiques.

Cette évolution est particulièrement importante pour le Maroc, dont le modèle de développement repose largement sur des investissements structurants dans les infrastructures, l'énergie, l'agriculture, l'industrie, les ports, les zones économiques et la logistique. L'investissement public peut contribuer à renforcer la souveraineté économique lorsqu'il soutient des secteurs jugés essentiels, tels que l'eau, l'énergie, l'alimentation, l'industrie, la santé, le numérique et les transports. Les infrastructures hydriques, par exemple, deviennent cruciales dans un contexte de stress hydrique croissant et de vulnérabilité agricole. De même, les investissements dans les énergies renouvelables permettent de réduire la dépendance énergétique et de positionner le Maroc comme un acteur régional de la transition énergétique. Les politiques industrielles, quant à elles, cherchent à développer des écosystèmes productifs capables d'intégrer les chaînes de valeur mondiales tout en renforçant certaines capacités locales. Ainsi, la souveraineté économique ne se construit pas uniquement par des discours stratégiques ; elle dépend aussi de choix d'investissement cohérents, d'une planification de long terme et d'une gouvernance capable d'articuler les priorités nationales avec les besoins des territoires.

Cependant, l'examen de la littérature existante sur l'économie marocaine révèle un gap théorique et empirique important que cet article se propose de combler. En effet, si l'investissement public au Maroc a fait l'objet de nombreuses analyses empiriques, celles-ci se cantonnent majoritairement à une approche macroéconomique globale mesurant l'impact des dépenses d'équipement sur la croissance nationale (notamment via des modélisations de séries temporelles). À l'inverse, les travaux dédiés au développement territorial se focalisent sur la décentralisation et les disparités régionales sans intégrer les impératifs macro-stratégiques récents, tandis que les réflexions sur la souveraineté (hydrique, énergétique, alimentaire) restent profondément ancrées dans une vision purement nationale ou sectorielle, omettant le rôle des régions comme espaces d'exécution et de sédimentation de cette souveraineté.

La valeur ajoutée scientifique de cet article réside précisément dans le dépassement de ce cloisonnement analytique. En adoptant une grille d'évaluation institutionnelle, cette étude innove en articulant, au sein d'un même cadre conceptuel, la performance de l'investissement public, l'exigence d'équité territoriale induite par la régionalisation avancée, et les impératifs de souveraineté économique. L'originalité de notre démarche est de conceptualiser l'investissement public non pas comme un simple agrégat budgétaire quantitatif, mais comme

un construit institutionnel dont l'efficacité dépend de l'alignement des politiques sectorielles verticales avec les trajectoires de développement régional horizontal. Ces constats ouvrent ainsi la voie à notre analyse pour explorer la « boîte noire » des mécanismes de gouvernance, des règles formelles et des dynamiques de coordination interinstitutionnelle au Maroc.

Afin de dépasser une simple juxtaposition des théories de la croissance, du développement régional et de la souveraineté économique, nous proposons un modèle conceptuel d'évaluation institutionnelle intégré. Ce modèle postule que l'investissement public n'agit pas de manière isolée sur ces dimensions, mais sert de vecteur d'interaction dynamique entre le niveau macro-stratégique (l'État) et le niveau méso-territorial (la Région).

Le modèle repose sur une logique tripartite interconnectée par la gouvernance :

- **La dimension macro-stratégique** (La Souveraineté Économique) : Elle définit les orientations prioritaires et les secteurs critiques (eau, énergie, logistique, industries de substitution). C'est l'expression des choix souverains de l'État central face aux chocs exogènes.
- **La dimension méso-territoriale** (Le Développement Régional) : Elle représente l'espace opérationnel d'ancrage et d'exécution de ces projets structurants. La région est le lieu où les infrastructures génèrent des externalités positives, réduisent les disparités et valorisent les ressources locales.
- **Le nœud d'articulation institutionnel** (La Gouvernance et la Coordination) : C'est le cœur de notre modèle. L'investissement public ne peut réussir sa double mission (assurer la souveraineté nationale et développer les territoires) que s'il est soutenu par des mécanismes de gouvernance efficaces (règles formelles, planification ascendante/descendante, autonomie financière locale) et une coordination interinstitutionnelle fluide. Sans cette articulation, les investissements nationaux risquent de créer des enclaves déconnectées des besoins locaux, ou inversement, les initiatives régionales risquent de fragmenter la cohérence stratégique nationale.

En somme, notre cadre conceptuel appréhende l'investissement public comme un flux stratégique bidirectionnel : l'État sécurise la souveraineté globale en investissant dans les territoires, tandis que les régions, par leur dynamisme et leur gouvernance propre, maximisent l'impact de ces investissements, renforçant in fine la résilience macroéconomique de la nation.

2. L'architecture institutionnelle de l'investissement public au Maroc : logiques sectorielles et jalons de la régionalisation

L'investissement public occupe une place structurante dans les politiques économiques marocaines, dans la mesure où il constitue depuis plusieurs décennies un instrument privilégié de modernisation, de croissance et de transformation territoriale. Depuis les années 2000, les performances économiques du Maroc ont été largement soutenues par un effort important d'investissement public, accompagné de réformes institutionnelles et budgétaires visant à renforcer l'efficacité de l'action publique. Dans cette perspective, l'État a mobilisé d'importantes ressources pour financer les infrastructures de base, moderniser les équipements collectifs, soutenir les secteurs productifs et améliorer l'attractivité du territoire national. Cette dynamique s'est traduite par le lancement de plusieurs stratégies sectorielles dans des domaines considérés comme prioritaires, notamment l'agriculture à travers le Plan Maroc Vert, la pêche avec la stratégie Halieutis, l'industrie à travers le Pacte d'Émergence puis le Plan d'Accélération Industrielle, le tourisme avec la Vision 2020, ainsi que l'énergie, les transports et les infrastructures logistiques. Ainsi, l'investissement public ne peut être réduit à une simple dépense d'équipement ; il apparaît comme un levier d'orientation stratégique de l'économie nationale, dans lequel les établissements et entreprises publics jouent un rôle central, particulièrement dans la réalisation des grands projets d'infrastructure et dans la mise en œuvre des programmes sectoriels.

Toutefois, cette dynamique d'investissement demeure fortement marqué par le poids de l'État central et par la place importante des établissements et entreprises publics dans l'exécution des projets. Ces derniers constituent des instruments majeurs de l'action publique, notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau, des ports, des autoroutes, du logement ou encore de l'aménagement territorial. Leur intervention permet de porter des projets de grande envergure nécessitant des capacités financières, techniques et organisationnelles importantes. Néanmoins, cette architecture institutionnelle soulève également des questions relatives à la dépendance financière vis-à-vis des transferts de l'État, à la gouvernance des investissements, à la transparence de la gestion et à l'articulation entre les priorités nationales et les besoins spécifiques des territoires. En effet, lorsque les décisions d'investissement restent majoritairement définies à l'échelle centrale, le risque est de produire des politiques publiques efficaces sur le plan sectoriel, mais insuffisamment adaptées aux réalités régionales. Dès lors, l'enjeu institutionnel ne réside pas uniquement dans le volume des investissements

engagés, mais dans la capacité du système public à les orienter vers les territoires et les secteurs où leur impact économique, social et stratégique peut être le plus durable.

Dans ce contexte, la régionalisation avancée constitue un tournant institutionnel important pour la territorialisation de l'investissement public au Maroc. La Constitution de 2011 et les lois organiques relatives aux collectivités territoriales adoptées en 2015 ont consacré les régions comme des acteurs essentiels du développement économique et social. Les régions sont désormais appelées à intervenir dans des domaines stratégiques tels que le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation, le transport, l'environnement, l'énergie, l'eau, le développement rural et la coopération internationale. Cette évolution traduit la volonté de passer d'un modèle de développement fortement centralisé à une gouvernance territoriale plus intégrée, fondée sur la proximité, la prise en compte des spécificités locales et la mobilisation des potentialités régionales. Les Programmes de Développement Régionaux constituent, dans cette logique, des instruments de planification permettant d'identifier les priorités propres à chaque territoire. Cependant, malgré ces avancées juridiques et institutionnelles, la mise en œuvre effective de la régionalisation reste confrontée à plusieurs limites. La persistance d'un système de tutelle administrative, le rôle prépondérant des walis et gouverneurs, les ambiguïtés dans le partage des compétences, ainsi que l'insuffisance des capacités administratives et financières des régions limitent encore leur autonomie réelle dans la décision et la conduite de l'investissement public.

Par ailleurs, l'efficacité de l'investissement public dépend largement de la qualité de la coordination entre les différents acteurs institutionnels impliqués dans sa conception, son financement, son exécution et son contrôle. L'État central et les ministères sectoriels demeurent responsables de la définition des grandes orientations stratégiques, tandis que les collectivités territoriales prennent progressivement en charge des missions de proximité liées au développement local, à l'urbanisme, à l'aide sociale, à l'éducation ou encore aux équipements de base. À côté de ces acteurs, les établissements publics, les agences de développement territorial, les fonds d'investissement et les institutions de contrôle participent également à la gouvernance de l'investissement public. Cette pluralité d'intervenants peut constituer une richesse lorsqu'elle permet de mobiliser des compétences complémentaires ; mais elle peut aussi devenir une source de fragmentation, de chevauchement et de dilution des responsabilités si les mécanismes de coordination ne sont pas suffisamment clairs. La question du financement local illustre bien cette tension : les recettes propres, les transferts de

l'État et l'endettement local peuvent soutenir l'investissement régional, mais la faiblesse de l'autonomie fiscale, le poids des dépenses de fonctionnement et la dépendance aux transferts peuvent réduire la capacité des collectivités à élaborer des stratégies d'investissement réellement autonomes. Ainsi, la gouvernance institutionnelle de l'investissement public impose de renforcer la clarification des compétences, la coordination verticale entre l'État et les régions, ainsi que la coordination horizontale entre les politiques sectorielles.

Enfin de compte, l'investissement public marocain s'inscrit de plus en plus dans une logique de souveraineté économique, notamment face aux vulnérabilités liées au stress hydrique, à la dépendance énergétique, aux tensions alimentaires, aux mutations industrielles et aux exigences de transformation numérique. La souveraineté hydrique constitue un enjeu prioritaire dans un pays exposé à la rareté de l'eau et aux effets du changement climatique ; elle exige des investissements importants dans les barrages, le dessalement, l'irrigation, l'interconnexion des bassins et la gouvernance territoriale de la ressource. De même, la souveraineté énergétique repose sur le développement des énergies renouvelables, en particulier solaire et éolienne, afin de réduire la dépendance extérieure et de renforcer la sécurité énergétique nationale. Sur le plan industriel, les stratégies publiques cherchent à développer des filières compétitives, à soutenir les écosystèmes productifs et à améliorer l'intégration du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales, tout en consolidant certaines capacités nationales. La souveraineté alimentaire, quant à elle, suppose une articulation étroite entre politique agricole, infrastructures hydrauliques, logistique, sécurité d'approvisionnement et résilience des territoires ruraux. À cela s'ajoutent les enjeux sanitaires, numériques et logistiques, qui confirment que l'investissement public ne relève plus seulement d'une logique de croissance, mais aussi d'une logique de sécurité stratégique. Dès lors, l'analyse institutionnelle permet de montrer que la contribution de l'investissement public au développement régional et à la souveraineté économique dépend moins de l'ampleur des ressources mobilisées que de la capacité des institutions à planifier, coordonner, exécuter et évaluer les projets dans une perspective territoriale, durable et intégrée.

3. Cadre méthodologique

Le choix d'une méthodologie d'évaluation institutionnelle se justifie par les limites des approches strictement quantitatives lorsqu'il s'agit d'analyser l'investissement public dans sa dimension territoriale et stratégique. En effet, les méthodes classiques d'évaluation, telles que l'analyse coût-bénéfice, l'analyse coût-efficacité ou les indices de performance, permettent généralement d'apprécier la rentabilité ou l'efficacité économique de projets isolés. Toutefois,

elles demeurent insuffisantes pour saisir les dimensions plus complexes liées à la répartition spatiale des investissements, à la gouvernance territoriale, à la participation des acteurs, aux rapports de pouvoir institutionnels ou encore aux mécanismes de coordination entre les différents niveaux de décision. Or, dans le cas marocain, l'impact de l'investissement public ne dépend pas uniquement des montants engagés, mais aussi de la manière dont les institutions orientent, sélectionnent, financent, exécutent et évaluent les projets. C'est pourquoi une approche institutionnelle apparaît plus pertinente, car elle permet d'interroger la qualité du cycle de l'investissement public dans son ensemble, depuis la planification stratégique jusqu'au suivi des résultats, en passant par la coordination entre l'État, les régions, les collectivités territoriales et les établissements publics.

Dans cette perspective, l'analyse s'inscrit dans le prolongement des approches néo-institutionnelles et des cadres d'analyse des politiques publiques, qui considèrent que les résultats d'une action publique sont largement conditionnés par les règles formelles, les capacités administratives, les relations entre acteurs et les dispositifs de coordination. L'évaluation institutionnelle ne vise donc pas seulement à mesurer des résultats chiffrés, mais à comprendre les conditions qui rendent l'investissement public efficace ou, au contraire, limitent sa portée territoriale. Pour cela, une approche qualitative, documentaire et analytique s'avère particulièrement adaptée. Pour dépasser le stade purement descriptif, l'analyse ne se limite pas à une simple lecture, mais adopte une démarche d'analyse de contenu thématique et qualitative. Les documents officiels et les textes juridiques sont ici traités comme le matériau empirique principal de la recherche, elle repose sur l'exploitation de sources variées, notamment les textes juridiques et organiques, la Constitution, les lois relatives aux collectivités territoriales, la loi organique des finances, les guides de performance budgétaire, les rapports du ministère de l'Économie et des Finances, les rapports de la Cour des comptes, les documents du Nouveau Modèle de Développement, les programmes de développement régionaux ainsi que les rapports d'organisations internationales.

Afin de dépasser le stade du simple diagnostic descriptif, le traitement de ce matériau empirique ne s'est pas limité à une recension linéaire, mais a fait l'objet d'une analyse de contenu qualitative formalisée. Le codage thématique des données textuelles a été opéré de manière systématique à travers le prisme exclusif de notre grille d'analyse. Cette approche standardisée permet de garantir la répliquabilité de l'évaluation et d'isoler scientifiquement les variables institutionnelles qui impactent directement la performance de l'investissement.

Ces sources permettent de reconstituer les logiques de gouvernance, d'identifier les obligations de planification et d'évaluation, et de mettre en évidence les éventuels défauts de coordination qui affectent la performance territoriale de l'investissement public.

Sur cette base, l'évaluation institutionnelle proposée s'appuie sur une grille d'analyse centrée non pas sur des projets pris isolément, mais sur les fonctions institutionnelles qui encadrent l'investissement public. Afin d'opérationnaliser cette grille d'analyse, chaque dimension est évaluée à l'aide d'indicateurs institutionnels qualitatifs précis :

- **La cohérence stratégique** : évaluée par le niveau d'alignement des Programmes de Développement Régionaux (PDR) avec les orientations nationales.
- **La clarté des rôles** : mesurée par l'absence ou la présence de chevauchements de compétences entre l'État et les Régions.
- **La coordination institutionnelle** : appréciée à travers l'existence et l'activation effective des contrats entre l'État et les Régions.
- **La capacité d'exécution** : analysée à travers la capacité d'absorption et de gestion des budgets d'investissement par les acteurs locaux.
- **La redevabilité** : vérifiée par l'existence de mécanismes de suivi-évaluation et de rapports d'audit (notamment ceux de la Cour des comptes).

4. Évaluation institutionnelle de l'investissement public régional

L'évaluation institutionnelle de l'investissement public au Maroc met d'abord en évidence l'importance de la planification stratégique comme condition essentielle de son efficacité territoriale. Depuis les réformes engagées entre les années 1990 et 2010, puis avec la Constitution de 2011 et le processus de régionalisation avancée, l'investissement public a été progressivement placé au cœur d'un nouveau modèle de croissance fondé sur la stabilité macroéconomique, la modernisation budgétaire, les stratégies sectorielles et le développement territorial durable. Dans cette perspective, l'investissement public ne représente pas uniquement un instrument financier, mais un outil d'orientation des priorités nationales. Le Nouveau Modèle de Développement renforce cette logique en appelant à une action publique plus cohérente, plus territorialisée et davantage orientée vers les résultats. Toutefois, l'efficacité de cette planification dépend de la capacité des institutions à articuler les objectifs nationaux avec les besoins réels des régions, ce qui demeure un enjeu central dans la gouvernance de l'investissement public.

En effet, malgré les avancées de la régionalisation, l'intégration des priorités territoriales dans les décisions d'investissement reste encore incomplète. Les régions disposent aujourd'hui

d'outils de planification importants, tels que les Programmes de Développement Régionaux et les schémas d'aménagement du territoire, qui leur permettent d'identifier leurs besoins spécifiques et de formuler leurs propres priorités. Cependant, ces instruments doivent généralement être validés par les autorités centrales, notamment le ministère de l'Intérieur, ce qui limite parfois leur portée opérationnelle. De plus, ils restent souvent insuffisamment articulés avec les grands programmes sectoriels conduits par les ministères et les établissements et entreprises publics. Cette situation crée un décalage entre la logique territoriale portée par les régions et la logique sectorielle portée par l'État central. Ainsi, les investissements peuvent être importants en volume, mais leur capacité à répondre aux spécificités locales, telles que le stress hydrique, la ruralité, les besoins des villes secondaires ou les déséquilibres régionaux, dépend fortement du degré de décentralisation, de participation et de coordination dans le processus décisionnel.

Nos résultats sur le rôle prépondérant de l'État central et la faible autonomie réelle des instances régionales au Maroc corroborent les conclusions de Bergh (2021), qui souligne que le processus de régionalisation avancée se heurte à des verrous administratifs limitant la décentralisation démocratique effective. De même, ce décalage entre planification descendante (top-down) et aspirations horizontales territoriales rejoint les analyses de An et al. (2020) sur le fait que les règles de gouvernance et les rapports de force institutionnels finissent souvent par dicter l'allocation finale de l'investissement public au détriment des besoins locaux réels.

Par ailleurs, la coordination institutionnelle constitue l'un des principaux défis de l'investissement public régional. Les Programmes de Développement Régionaux sont censés être contractualisés avec l'État et ses services déconcentrés, afin d'assurer une meilleure convergence entre les priorités territoriales et les politiques nationales. Néanmoins, une part importante de l'investissement public demeure portée par les établissements et entreprises publics nationaux, notamment dans les secteurs des ports, des routes, de l'énergie, du solaire, de l'eau et des grandes infrastructures. Cette configuration peut renforcer la capacité d'exécution des grands projets, mais elle peut aussi réduire la marge d'intervention directe des régions. De même, la multiplication des stratégies sectorielles dans l'agriculture, l'industrie, l'énergie, les transports ou la formation crée parfois des problèmes de synchronisation, de cohérence temporelle et d'évaluation des impacts territoriaux. L'exemple des villes nouvelles illustre bien ces difficultés : l'intervention simultanée de plusieurs acteurs publics, sans cadre

unifié de planification, peut générer des chevauchements, une concurrence entre projets et une certaine ambiguïté dans la répartition des responsabilités.

En outre, la capacité d'exécution institutionnelle demeure un facteur déterminant dans la transformation de l'investissement public en résultats concrets. Les ressources financières locales, les transferts de l'État et le recours maîtrisé à l'endettement peuvent contribuer positivement à l'investissement régional, mais cette dynamique reste limitée lorsque les collectivités territoriales sont confrontées à des dépenses de fonctionnement élevées, notamment les charges de personnel. Ces dépenses peuvent réduire les marges budgétaires disponibles pour les projets structurants et produire un effet d'éviction sur l'investissement. À cela s'ajoutent les limites liées à la maîtrise d'ouvrage publique, à la gestion des marchés, à la qualité des études préalables, à la disponibilité du foncier et à la capacité technique des communes et des régions. La faible internalisation des pratiques modernes de gestion publique et d'innovation administrative freine parfois la modernisation de la conduite des projets. De manière générale, les retards, les surcoûts et les blocages administratifs ne relèvent pas seulement de contraintes financières ; ils traduisent aussi des insuffisances institutionnelles dans la préparation, la coordination et le suivi de l'investissement.

Enfin de compte, le suivi-évaluation et la redevabilité apparaissent comme des dimensions essentielles pour améliorer l'efficacité de l'investissement public au Maroc. Les dispositifs de suivi financier permettent de contrôler les montants engagés et exécutés, mais ils restent insuffisants pour apprécier les effets réels des projets sur le développement régional, l'emploi, l'attractivité territoriale ou la réduction des disparités. Dès lors, l'enjeu consiste à dépasser une logique centrée sur les volumes budgétaires pour construire un système d'évaluation fondé sur les résultats et les impacts territoriaux. Les mécanismes d'égalisation financière devraient également faire l'objet d'une évaluation régulière afin d'éviter qu'ils ne créent une dépendance durable des régions bénéficiaires, au lieu de stimuler leurs propres stratégies de développement. De plus, la transparence, la divulgation des informations, l'audit des projets et l'implication des parties prenantes constituent des conditions indispensables pour renforcer la confiance et la redevabilité. Ainsi, les travaux mettent en évidence un écart persistant entre l'ambition du Maroc de faire de l'investissement public un levier de développement régional et de souveraineté économique, et les capacités institutionnelles nécessaires pour concrétiser pleinement cette ambition.

5. L'investissement public et souveraineté économique : analyses sectorielles et institutionnelles

L'investissement public constitue un levier central de souveraineté hydrique au Maroc, dans un contexte marqué par la rareté croissante de l'eau, l'irrégularité des précipitations et l'intensification du stress hydrique. Face à ces contraintes, les politiques publiques ont progressivement reposé sur un programme massif d'infrastructures, comprenant les barrages, les transferts d'eau entre bassins, les réseaux d'irrigation, la sécurisation de l'eau potable, le dessalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées. Cette orientation traduit une volonté de dépasser une gestion purement technique de la ressource pour adopter une approche plus intégrée, tenant compte des arbitrages entre l'agriculture, l'eau potable, l'industrie et l'énergie. Toutefois, la souveraineté hydrique ne dépend pas uniquement de la construction d'infrastructures ; elle suppose également une gouvernance capable d'assurer la coordination entre les acteurs, l'adaptation aux spécificités régionales et la durabilité des choix d'investissement.

Dans le même prolongement, l'investissement public joue un rôle déterminant dans la consolidation de la souveraineté énergétique du pays. Le Maroc s'est progressivement positionné comme un acteur régional important dans le domaine des énergies renouvelables, grâce à des projets solaires, éoliens et hydrauliques portés par l'État, les établissements publics, les partenariats public-privé et les incitations à l'investissement privé. Cette orientation répond à un enjeu stratégique majeur : réduire la dépendance extérieure du pays en matière d'approvisionnement énergétique et renforcer sa sécurité énergétique à long terme. Les grands complexes solaires, notamment Noor Ouarzazate, illustrent cette ambition de construire une capacité nationale autour des énergies propres. Néanmoins, ces projets révèlent aussi que la transition énergétique ne peut réussir sans une gouvernance territoriale attentive aux questions foncières, à l'intégration des populations locales, à l'efficacité des réseaux et à la répartition équitable des retombées économiques.

En mettant en évidence le paradoxe de grands investissements énergétiques performants à l'échelle nationale mais dont les retombées économiques locales et territoriales restent à optimiser, notre lecture s'aligne de manière critique avec les travaux de Ryser (2019). Ce dernier a démontré que les mégaprojets d'énergie verte au Maroc, s'ils consolident la souveraineté macroéconomique du pays, agissent parfois comme des structures verticales déconnectées des dynamiques communautaires et locales, confirmant ainsi l'urgence d'une gouvernance plus inclusive et territorialisée.

Par ailleurs, la souveraineté industrielle constitue une autre dimension essentielle de l'investissement public marocain. À travers les différentes stratégies industrielles, telles qu'Émergence, le Pacte national pour l'émergence industrielle et le Plan d'Accélération Industrielle, l'État a cherché à structurer des filières compétitives et à renforcer l'intégration du Maroc dans les chaînes de valeur mondiales. Les zones industrielles, les plateformes intégrées, les incitations fiscales, le foncier industriel et les fonds publics d'appui ont contribué à soutenir des secteurs stratégiques comme l'automobile, l'aéronautique, l'agroalimentaire, la pharmacie et les industries exportatrices. Ainsi, l'investissement public ne se limite pas à accompagner l'activité économique ; il participe à la construction d'écosystèmes productifs associant grands groupes, PME, infrastructures logistiques et dispositifs de formation. Cependant, cette dynamique doit être davantage orientée vers la montée en gamme, la substitution partielle aux importations et le renforcement des capacités productives locales afin de consolider une véritable autonomie industrielle.

De son côté, la souveraineté alimentaire apparaît étroitement liée aux investissements publics dans l'agriculture, l'irrigation, la logistique et la valorisation des ressources hydriques. Les politiques agricoles, notamment le Plan Maroc Vert et les stratégies qui lui ont succédé, ont placé l'investissement au cœur de la modernisation du secteur agricole, de l'amélioration de la productivité et du développement agro-industriel. Dans un pays exposé aux sécheresses récurrentes, la sécurité alimentaire ne peut être dissociée de la souveraineté hydrique, car la disponibilité de l'eau conditionne directement la stabilité de la production agricole. C'est pourquoi les investissements dans l'irrigation efficiente, les infrastructures de stockage, la logistique alimentaire, la valorisation des filières agricoles et la résilience des territoires ruraux deviennent essentiels. Dès lors, l'enjeu n'est pas seulement d'augmenter la production, mais aussi de sécuriser l'approvisionnement national, de réduire les vulnérabilités face aux chocs climatiques et de mieux articuler les stratégies agricoles avec les réalités territoriales.

Enfin, les dimensions sanitaire, numérique et logistique complètent cette lecture institutionnelle de la souveraineté économique. Les investissements dans les infrastructures hospitalières et les équipements de santé renforcent la résilience sociale et la capacité du pays à répondre aux crises sanitaires. De même, la transformation numérique de l'administration, notamment à travers la modernisation de la commande publique et la digitalisation des services, peut améliorer la transparence, l'efficacité de la dépense publique et la maîtrise des processus institutionnels. Sur le plan logistique, les infrastructures portuaires, routières, ferroviaires et de télécommunications jouent un rôle stratégique dans l'intégration du Maroc

aux chaînes de valeur internationales et dans la sécurisation des flux d'importation et d'exportation. Ainsi, la littérature montre que l'investissement public marocain est structuré autour de plusieurs secteurs de souveraineté — eau, énergie, industrie, agriculture, santé, numérique et logistique — mais elle souligne également que ces investissements ne produisent pleinement leurs effets que lorsqu'ils sont soutenus par une gouvernance cohérente, une coordination institutionnelle efficace, des partenariats bien encadrés et une participation réelle des territoires concernés.

6. Discussion et recommandations

L'analyse institutionnelle de l'investissement public au Maroc met en évidence plusieurs limites qui réduisent sa capacité à produire pleinement des effets sur le développement régional et la souveraineté économique. La première limite réside dans la centralisation persistante de la décision d'investissement, malgré les avancées juridiques de la régionalisation avancée. En effet, les grandes orientations, les arbitrages budgétaires et la sélection des projets structurants demeurent largement pilotés par l'État central, les ministères sectoriels et les établissements publics nationaux. Cette situation limite parfois la capacité des régions à inscrire leurs priorités propres dans les décisions d'investissement, alors même qu'elles sont les mieux placées pour identifier les besoins locaux, les contraintes territoriales et les potentialités économiques.

À cela s'ajoute une faible articulation entre les stratégies sectorielles nationales et les priorités régionales. Les politiques publiques dans l'agriculture, l'industrie, l'énergie, l'eau, la santé ou la logistique sont souvent conçues selon une logique verticale, tandis que les Programmes de Développement Régionaux reposent sur une logique territoriale. Cette coexistence de deux logiques insuffisamment coordonnées peut entraîner des chevauchements, des retards, une dispersion des ressources et une faible lisibilité des responsabilités institutionnelles.

Par ailleurs, l'efficacité de l'investissement public reste limitée par l'insuffisance des capacités techniques, administratives et financières des collectivités territoriales. Plusieurs régions disposent encore de marges budgétaires restreintes, d'une autonomie financière limitée et de compétences techniques inégales pour concevoir, piloter, suivre et évaluer des projets d'investissement complexes. Cette contrainte est renforcée par la fragmentation des acteurs impliqués dans la gouvernance de l'investissement public : État central, régions, communes, services déconcentrés, établissements publics, agences spécialisées, fonds publics et institutions de contrôle interviennent parfois sans cadre intégré de coordination. Dès lors, la multiplicité des intervenants peut devenir une source de complexité institutionnelle plutôt

qu'un facteur de complémentarité. En outre, les mécanismes d'évaluation d'impact demeurent encore insuffisamment développés. Le suivi des projets reste souvent centré sur les montants engagés, les taux d'exécution financière ou l'état d'avancement physique, alors que l'impact réel sur l'emploi, la productivité régionale, l'attractivité territoriale, la réduction des disparités ou la souveraineté économique est moins systématiquement mesuré.

En formalisant cette rupture épistémologique avec les approches économétriques classiques, notre recherche démontre que l'efficacité macroéconomique globale est structurellement tributaire d'un filtre institutionnel intermédiaire. Là où les modèles ARDL ou VAR (tels que ceux de Nounou, Karim & El Yaakoubi, 2023 ou Tahtah et al., 2022) postulent une transmission mécanique et linéaire de l'impact budgétaire sur la croissance nationale, notre évaluation qualitative met en lumière les variables cachées de la « boîte noire » administrative. Ce sont précisément ces facteurs qualitatifs — conflits de compétences, rigidités de la tutelle centrale et déficits d'absorption locale — qui expliquent la stagnation de la productivité marginale des investissements publics. En l'absence de réformes de gouvernance approfondies, la rentabilité macroéconomique de ces investissements stagne, rejoignant les observations fondamentales de Gómez-Lobo (2012) sur la nécessité de filtres institutionnels rigoureux pour valider l'efficacité de la dépense publique.

Face à ces limites, plusieurs recommandations institutionnelles peuvent être formulées afin de renforcer l'efficacité de l'investissement public comme levier de développement régional et de souveraineté économique. Il apparaît d'abord nécessaire de renforcer la territorialisation de l'investissement public, en donnant une place plus importante aux diagnostics régionaux, aux Programmes de Développement Régionaux et aux besoins spécifiques des territoires dans les arbitrages budgétaires et stratégiques.

Ensuite, la coordination entre l'État, les régions, les collectivités territoriales et les établissements publics doit être améliorée à travers des mécanismes de pilotage partagés, des contrats-programmes État-régions orientés vers les résultats et une clarification plus précise des responsabilités. De même, la mise en place d'un cadre national de suivi-évaluation de l'investissement public permettrait de généraliser l'évaluation ex ante, à mi-parcours et ex post des grands projets, tout en introduisant des indicateurs territoriaux d'impact et de performance. Enfin, l'alignement de l'investissement public sur les priorités de souveraineté économique suppose d'orienter les ressources vers les secteurs stratégiques — eau, énergie, agriculture, industrie, santé, numérique et logistique — tout en renforçant les capacités techniques des collectivités territoriales. Ainsi, l'enjeu principal consiste à passer d'une

logique d'investissement fondée sur le volume des dépenses à une logique d'investissement fondée sur la cohérence institutionnelle, l'impact territorial et la résilience économique nationale.

Conclusion

L'investissement public apparaît comme un instrument majeur de transformation économique et territoriale au Maroc. Il contribue à moderniser les infrastructures, à soutenir les politiques sectorielles et à renforcer les capacités nationales dans des domaines stratégiques tels que l'eau, l'énergie, l'industrie, l'agriculture, la santé, le numérique et la logistique. Toutefois, son efficacité ne peut être appréciée uniquement à partir des montants mobilisés ou du nombre de projets réalisés. Elle dépend surtout de la qualité de la planification, de la pertinence des choix territoriaux et de la capacité des institutions à convertir les ressources publiques en impacts durables.

L'analyse institutionnelle menée dans cet article montre que le Maroc dispose d'un cadre stratégique ambitieux, porté par la régionalisation avancée, le Nouveau Modèle de Développement et les politiques de souveraineté économique. Néanmoins, plusieurs limites persistent, notamment la centralisation de certaines décisions, la faible articulation entre stratégies sectorielles et priorités régionales, l'insuffisance des capacités techniques locales, la fragmentation des acteurs et la faiblesse des mécanismes d'évaluation d'impact. Ces contraintes réduisent la portée territoriale de l'investissement public et peuvent limiter sa contribution réelle à la réduction des disparités régionales.

Ainsi, faire de l'investissement public un véritable levier de développement régional et de souveraineté économique suppose de renforcer la territorialisation des décisions, d'améliorer la coordination entre l'État, les régions et les établissements publics, et de généraliser une culture de suivi-évaluation orientée vers les résultats. L'enjeu n'est donc pas seulement d'investir davantage, mais d'investir mieux, selon une logique de cohérence institutionnelle, d'impact territorial et de résilience stratégique. Cette orientation permettrait au Maroc de consolider son modèle de développement tout en renforçant son autonomie économique face aux mutations nationales et internationales.

Néanmoins, cette étude comporte certaines limites méthodologiques qu'il convient de souligner. Son approche principalement qualitative et documentaire, bien qu'indispensable pour décoder les règles formelles de la gouvernance, gagnerait à être complétée par des mesures quantitatives directes des impacts territoriaux. De plus, l'analyse globale menée au niveau national gagnerait à intégrer, dans des travaux futurs, des études régionales

comparatives approfondies ainsi que des entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels de terrain (Walis, présidents de régions, directeurs de Centres Régionaux d'Investissement). Une telle démarche permettrait d'enrichir la compréhension empirique des mécanismes informels et des capacités de gestion locale de l'investissement public au Maroc.

Bibliographie

An, B. Y., Carr, J. B., & Sabet, D. M. (2020). What determines where public investment goes? Regional governance and the role of institutional rules and power. *Public Administration Review*, 80(3), 425-437.

Bergh, S. I. (2021). Democratic decentralization and local development: Insights from Morocco's advanced regionalization process. In *Research handbook on democracy and development* (pp. 653–673). Edward Elgar Publishing.

Button, K. (1998). Investment in infrastructure, croissance endogène et convergence économique. *The Annals of Regional Science*, 32(1), 145 162.

Chamusca, P. (2025). Measuring and addressing territorial cohesion: A framework for regional development in Portugal. *Sustainability*, 17(7), Article 3061.

Choukri, K., et al. (2017). Renewable energy in emergent countries: Lessons from energy transition in Morocco. *Energy, Sustainability and Society*, 7, Article 25.

Du, X., Chen, Y., & Wang, Y. (2022). Comment l'investissement dans les nouvelles infrastructures affecte-t-il la qualité de la croissance économique ? Évidence empirique à partir de la Chine. *Sustainability*, 14(6), Article 3511.

El Bakkali, H., et al. (2025). Local public investment drivers in Morocco: A panel data analysis. *Public and Municipal Finance*, 14(3), 17-32.

El Bakkali, H., et al. (2025). Local public investment drivers in Morocco: A panel data analysis. *Public and Municipal Finance*, 14(3), 15–32.

Fedderke, J. W., Perkins, P., & Luiz, J.-M. (2006). Investissement en infrastructures et croissance économique à long terme : le cas de l'Afrique du Sud (1875–2001). *World Development*, 34(6), 1037 1059.

Gómez-Lobo, A. (2012). Institutional safeguards for cost benefit analysis: Lessons from the Chilean National Investment System. *Journal of Benefit-Cost Analysis*, 3(1), 1–30.

House, R., et al. (2012). The institutional analysis and development framework. In *Theories of the policy process* (pp. 257–282). Routledge.

- Ikram, M., et al. (2025).** Toward green growth in Morocco: An integrated strategic decision-making framework for sustainable development. *Sustainable Development*, 33(4),
- Kadi, M., et al. (2018).** Integrated water resources management in Morocco. In *Water management: A global approach to social justice* (pp. 111–132).
- Kaiss, R., et al. (2025).** Water stress and regional governance in Morocco: Pathways to agricultural resilience through advanced regionalization. *Research on World Agricultural Economy*, 6(3), Article 2173.
- Karim, M., et al. (2021).** Potential areas for investment in Morocco. An analysis using inputs-outputs model. *Advances in Management & Applied Economics*, 11(1), 1-15.
- Karim, M., et al. (2021).** Potential areas for investment in Morocco. An analysis using inputs-outputs model. *Advances in Management and Applied Economics*, 11(1), 13–28.
- Le Thê Thû Diêm. (2024).** Gouvernance publique, investissement public et croissance économique régionale : preuves provenant du Vietnam. *Journal of Infrastructure, Policy and Development*, 8(6), 1–18.
- Longo, F., et al. (2024).** Social decision-making analysis: A general approach to inform decisions on resources in the public sector. *Value in Health*.
- Loukili, Z., El Yaakoubi, R., & Nounou, H. (2025).** Partenariat public privé et croissance économique au Maroc : une analyse empirique. *European Scientific Journal*, ESJ, 21(7), 80–94.
- Loukili, Z., et al. (2025).** Public-private partnership and economic growth in Morocco: An empirical analysis. *European Scientific Journal*, ESJ, 21(7), 80–97.
- Mahmood, S., Haq, J. U., Arshed, N., & Usman, M. (2024).** Sustainable infrastructure, energy projects, and economic growth: Mediating role of sustainable supply chain management. *Annals of Operations Research*. Advance online publication.
- Meka'a, C. B., Njib, R. A., & Nkoa, F. E. (2024).** Investments in basic public infrastructure and their effects on economic growth in a developing country: The case of Cameroon. *Heliyon*, 10(4), Article e26504.
- Michailidis, M., et al. (2025).** Governance, energy policy, and sustainable development: Renewable energy infrastructure transition in developing MENA countries. *Energies*, 18(11), Article 2759.
- Mills, Z., et al. (2011).** Investing in public investment. Dans *Public investment management assessment (PIMA): Review of the IMF's approach* (IMF Staff Discussion Note No. SDN/11/05). Fonds Monétaire International (IMF).

- Munnell, A. H. (1992).** Politique publique : investissement en infrastructure et croissance économique. *Journal of Economic Perspectives*, 6(4), 189–198.
- Nounou, H., Karim, K., & El Yaakoubi, R. (2023).** Investissement public et croissance économique au Maroc : une analyse économétrique à l'aide du modèle ARDL. *International Journal of Economics and Finance*, 15(9), 126 140.
- Panenko, A. (2022).** Analysis of regulatory approaches to assessing the effectiveness of public investments. *Вестник Алтайской академии экономики и права*, (5), 244–250.
- Pouya, P., El Yaakoubi, R., & Nounou, H. (2021).** Secteurs de croissance au Maroc et potentiel d'investissement : une analyse quantitative. *International Journal of Economics and Finance*, 13(10), 54 69.
- Pouya, P., et al. (2021).** Growth sectors in Morocco and investment potential: A quantitative analysis. *International Journal of Economics and Finance*, 13(10), 54-68.
- Ryser, S. (2019).** The anti-politics machine of green energy development: The Moroccan solar project in Ouarzazate and its impact on gendered local communities. *Land*, 8(6), Article 100.
- Tahtah, H., El Yaakoubi, R., & Nounou, H. (2022).** Dépenses budgétaires d'investissement en équipements et en transport et croissance économique au Maroc. Dans 2022 14th International Colloquium of Logistics and Supply Chain Management (LOGISTIQUA) (pp. 145 152). IEEE.